

Type Diplôme : DIPLOME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Arbitrage	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par le Président après avis du jury de diplôme. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stages de prévu		
Autres modalités		
Un Moot court est organisé dans le cadre le l'UE3, il vise à mettre les stagiaires en positions d'arbitre, de demandeur et de défendeur.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM en ligne		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si obtention d'une note globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées en cas de redoublement		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Arbitrage								Session unique		
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Maîtriser la procédure			4	Non	Oui					
					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Bloc	ANNUEL	module 1 : Préparer la procédure			1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Introduction à l'arbitrage		3,5								
Matière	ANNUEL	Panorama des chambres existantes		3,5								
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage et l'arbitrabilité des litiges	3,5									
Matière	ANNUEL	Conflit de clause		3,5								
Bloc	ANNUEL	module 2 : Accompagner les parties			1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Stratégies procédurales	14									
Matière	ANNUEL	Les actes et étude d'un règlement arbitral		3,5								
Matière	ANNUEL	Financement du procès		7								
UE	ANNUEL	UE 2 : Diriger l'instance arbitrale : l'arbitre			3	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	Préparation de l'audience	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2/ CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Déontologie, éthique et désignation de l'arbitre	7									
Matière	ANNUEL	Pouvoirs et missions de l'arbitre	3,5									
Matière	ANNUEL	Assurance de l'arbitre		3,5								
Matière	ANNUEL	Arbitrage international	3,5									
UE	ANNUEL	UE 3 : Construire la sentence			8	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	La prise de décision	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Expertise et arbitrage	3,5									
Matière	ANNUEL	L'exécution		3,5								
Matière	ANNUEL	La contestation	3,5									
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage: interprétation		3,5								
Matière	ANNUEL	Séminaire : analyse d'un cas de synthèse	7									
Matière	ANNUEL	Moot court	21		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		1		
		Total	73,5	31,5								6
				105								